

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

-  PPRN zone bleue
-  PPRN zone rouge
-  Zone inondable
-  Contournement Nord d'Ernée
-  Cours d'eau au titre de la Police de l'eau DDT53
-  Aléa tassement sur dépôts miniers
-  Aléa tassement sur travaux de recherche
-  Aléa glissement sur dépôts miniers

PRESCRIPTIONS

-  Servitude de projet
-  Orientation d'Aménagement et de Programmation
-  Ensemble végétal à protéger
-  Emplacements réservés
-  Espaces Boisés Classés (EBC)
-  Marges de recul
-  Zones humides
-  Bâtiments susceptibles de changer de destination en zone A et N
-  Haies à protéger en raison de leur rôle hydraulique
-  Haies à protéger en raison de leur rôle paysager
-  Linéaire commercial à protéger

ZONAGE

- | | |
|--|--|
| <p>Zone urbaine</p> <ul style="list-style-type: none">  Ua : Tissu urbain ancien  Uai : PPRI de l'agglomération de Chailland  Ub : Urbaine périphérique  Ue : Activités économiques  Ul : Equipements collectifs | <p>Zone à urbaniser</p> <ul style="list-style-type: none">  1AUh : A Urbaniser court terme habitat  1AUI : A Urbaniser court terme équipements collectifs  1AUe : A Urbaniser court terme activités économiques  2AUh : A urbaniser long terme habitat  2AUe : A Urbaniser long terme activités économiques |
| <p>Zone naturelle</p> <ul style="list-style-type: none">  N : Naturelle  Ni : Naturel équipements de loisirs  Nmoto : Naturelle moto-cross  Np : Naturel protégé  Ng : Naturel accueil des gens du voyage  Nc : Naturel camping d'Andouillé  Nf : Naturel forestier  Nm : Naturel mixte d'habitat et d'activités (agricole et/ou artisanales) | <p>Zone agricole</p> <ul style="list-style-type: none">  A : Agricole  Ap : Agricole sans aucune construction  Am : Agricole mixte d'habitat et d'activités (agricole et/ou artisanales)  Ae : Agricole équestre |

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Le tableau des emplacements réservés présente uniquement ceux visibles sur le plan ci-contre.

N°	LIBELLE	COMMUNE	BÉNÉFICIAIRE	SURFACE (en m²)
----	---------	---------	--------------	-----------------

Département de la Mayenne



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE

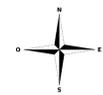
COMMUNE DE JUVIGNE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique // PLAN N°4



Plan du territoire
Echelle 1/5 000e



PLUi arrêté le : 4 mars 2019
PLUi approuvé le : 25 novembre 2019

Prigent & Associés
Architectes
106A rue Eugène Pottier 35 000 RENNES
Tel : 02 99 78 28 19
Fax : 02 99 78 37 17

